

DRÔTES ET DEVOIRS DU COMMISSAIRE

Le commissaire est appelé à officier dans l'ensemble des épreuves constituant le sport automobile : Circuits, Rallyes, Courses de côte, Rallye-Cross, Auto-Cross, Tout-terrain, Slaloms, Runs, Karting...

L'attribution de sa licence correspond à un processus d'apprentissage et de formation, permettant de lui donner les outils et connaissances nécessaires à sa fonction.

Toute Association Sportive Automobile (ASA) ou Karting (ASK) est en mesure d'indiquer le processus à suivre.

Le commissaire est un officiel des plus précieux pour la Direction de Course. C'est lui qui renseigne le Directeur de Course sur tous les événements et incidents susceptibles de se produire dans la zone dont il a la surveillance.

La sécurité de l'ensemble des épreuves dépend en partie de la rapidité de ses réactions, de son esprit de décision, de son sang froid et ceci dans le respect d'une réglementation précise, qu'il se doit de faire respecter et de respecter en toutes circonstances.

Le commissaire observe, ne juge pas, n'interprète pas la réglementation. Il constate et rend compte.
En toute circonstance il est tenu au devoir de réserve de sa fonction.

Respect de l'engagement : Si vous ne pouvez pas honorer celui-ci PREVEENEZ le plus tôt possible.

Respect des règlements, des consignes : écrites et verbales.

Respect des horaires : attention au délai de route, à la panne,...

Respect des personnes : officiels, concurrents, pouvoirs publics, presse, public,...

LE COMMISSAIRE STAGIAIRE

Le **Commissaire stagiaire** est en période d'apprentissage, il ne doit jamais se trouver seul et doit constamment être guidé par un Commissaire expérimenté. Le but : acquérir l'expérience et appréhender les différents postes de sa future fonction de Commissaire.

Le commissaire stagiaire peut officier sur l'ensemble des épreuves fédérales (Circuit, Route, Karting). En période de formation, il ne peut être tenu responsable de faits ou gestes d'ordre sportif. Dès l'ouverture d'un meeting le commissaire stagiaire doit être placé **sous la responsabilité** d'un Commissaire ou d'un Chef de poste.

OBLIGATIONS :

- Respect de l'engagement (confirmer sa venue, prévenir en cas d'empêchement).
- Respect des horaires (convocation, mise en place,...).
- Prendre soin du matériel confié (signaler les détériorations, pannes,...).
- Connaître sa place au sein d'une organisation.
- Connaître les mesures de sécurité élémentaires (incendie,...).
- Connaître la signalisation en vigueur (drapeaux, panneaux,...).
- Assure la mission quelles que soient les circonstances (météo, emplacement,...).
- Soucieux de l'image représentée (tenue, attitude, paroles,...).
- Tenu au devoir de réserve de sa fonction.

Guidé par un Commissaire ou un Chef de poste, le Commissaire stagiaire doit avant tout **accepter d'apprendre**.

APPRENTISSAGE :

- Respect des consignes et de la réglementation.
- Terminologie spécifique à chaque discipline.
- Techniques de signalisation (drapeaux, sifflet,...).
- Techniques d'interventions (incendie, mécanique, accident, public,...).
- Rôle et action du poste (circuit, rallye, course de côte, slalom, karting,...).
- Transmettre un message simple (radio, téléphone).

LE COMMISSAIRE

Le **Commissaire** est un acteur de la Direction de Course, sa fonction principale est de prévenir et de réduire au minimum tous les incidents pouvant occasionner le ralentissement ou l'arrêt d'une épreuve.

"Quelles que soient les raisons pour lesquelles vous avez choisi ce rôle actif, celui-ci implique l'acceptation d'une certaine discipline **librement consentie** compte tenu des multiples obligations qu'elle impose."

OBLIGATIONS :

- Respect de l'engagement (confirmer sa venue, prévenir en cas d'empêchement).
- Respect des horaires (convocation, mise en place,...).
- Prendre soin du matériel confié (signaler les détériorations, pannes,...).
- Connaître son rôle et la tâche à accomplir.
- Assurer la mission quelles que soient les circonstances (météo, emplacement, humeur,...).
- Soucieux de l'image représentée (tenue, attitude, paroles,...).
- Tenu au devoir de réserve de sa fonction.

Les commissaires occupent sur la piste ou le long du parcours routier des postes qui leur sont désignés par le Comité d'organisation ou la Direction de course. Dès l'ouverture d'un meeting, chaque commissaire est placé **sous les ordres** du Directeur de course.

ROLE :

- Informer les concurrents de tous les dangers non prévisibles par eux-mêmes (drapeaux).
- Contrôler du point de vue sportif les concurrents (parc, horaire, passage, infraction).
- Assurer la sécurité des concurrents et des spectateurs (intervention).
- Maintenir la route ou la piste dans son état initial (nettoyage, déblaiement).
- Se renseigner sur les causes de l'arrêt d'un concurrent (panne, abandon,...).
- Rendre compte à la Direction de course de tout incident (rapport).

LE CHEF DE POSTE

Placé sous l'autorité du Directeur de course, le **Chef de Poste** est un responsable (personnel et matériel) et un décideur (intervention).

Son action porte sur la zone de contrôle dont il a la charge.

Il exerce pendant la période qui lui est donnée une autorité sportive :

Prévoir, Ordonner, Contrôler.

La fonction de Chef de Poste n'est autre qu'une relation humaine. De la qualité de celle-ci dépend en grande partie l'efficacité du poste. Sens de l'humain, communication, participation, considération, exemple, vous permettront de dominer toutes les situations.

PREVOIR :

Analyser la situation (humaine, matérielle, structurelle) pour éliminer la surprise, l'hésitation, l'improvisation, et ainsi garantir la meilleure efficacité.

- Etudier son poste (zone d'action, trajectoire, dégagement, spectateurs,...).
- Faire le point des personnels (commissaires, dépannage, secours, service d'ordre,...).
- Rappeler les consignes, les limites du poste, la mission, la signalisation.
- Vérifier le fonctionnement du matériel (extincteur, radio, horloge,...).
- Définir la place, le rôle, les horaires de chacun.
- Passer en revue les différents incidents possibles.

ORDONNER :

Prendre les décisions qu'imposent les responsabilités de sa fonction.

- Maintenir la discipline du poste (tenue, attitude, vigilance,...).
- Décider de la présentation de la signalisation (drapeaux,...).
- Donner l'autorisation d'intervention.
- Définir les moyens à mettre en œuvre (balai, extincteur,...).

CONTROLLER :

Vérifier l'exécution de l'action demandée par rapport à l'efficacité constatée afin de remédier aux éventuels problèmes rencontrés

- Vérifier l'action des personnels (signalisation, intervention,...).
- Veiller au respect de la réglementation et des procédures.
- Veiller à ne pas prolonger une intervention au delà du nécessaire.
- Veiller à la sécurité des personnels (commissaires, secours, CB,...).
- Surveiller ses équipiers, les spectateurs (zones interdites).
- Rédiger les rapports.
- Vérifier les compétences des commissaires (formation).